

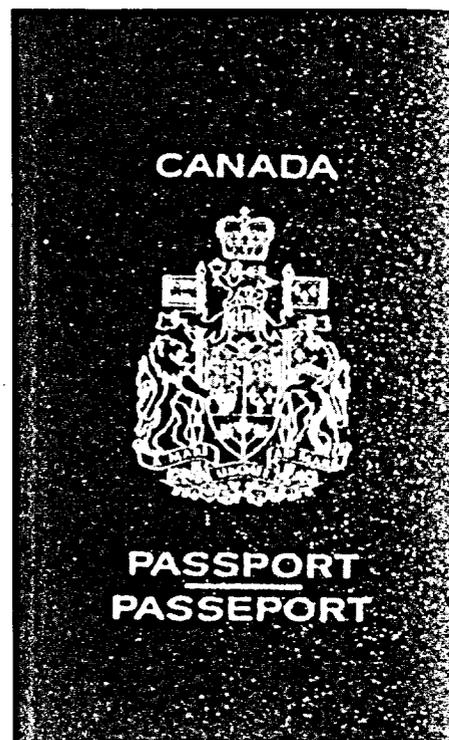
CHAPITRE SEPT PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Points saillants

- *Nos services consulaires à l'étranger ont répondu à 610 000 demandes d'aide au cours de l'année financière 1989-1990.*
- *Le nombre de visas d'immigrant délivrés au cours de l'année écoulée a atteint 186 788, soit une augmentation de 18,2 % par rapport à l'an dernier.*
- *En 1989-1990, le Canada a accueilli 13 462 réfugiés parrainés par le gouvernement et 21 212 réfugiés parrainés par le secteur privé.*
- *Au-delà de 1,1 million de passeports canadiens ont été délivrés au Canada et à l'extérieur du pays au cours de l'année, soit 9 % de plus que l'an dernier.*

A. SERVICES CONSULAIRES

Le Ministère est chargé de protéger et d'aider les Canadiens qui vivent et voyagent à l'étranger, et de se porter promptement à leur secours lorsqu'ils se trouvent en difficulté. C'est une fonction consulaire à laquelle le gouvernement accorde une grande priorité, et qu'exécutent toutes les missions canadiennes à l'étranger, tant les ambassades que les consulats. Une cinquantaine de consuls honoraires et



Plus de 1,1 million de passeports ont été émis pendant la dernière année, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'année dernière.

une douzaine de missions australiennes assument également ce rôle en vertu de l'Accord conclu entre le Canada et l'Australie concernant le partage de services consulaires à l'étranger.

Au cours de l'année, ces missions ont rendu plus de 610 000 services à des citoyens canadiens; les services portaient tant sur des demandes de renseignements courants que sur des appels au secours, ce qui a mis les